

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n° CM2024_25

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES SPORTIVES
ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Objet : Subventions aux associations sportives

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : F GRAS

Le rapporteur informe que certaines associations ont fait des demandes de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2024 et propose donc les attributions suivantes :

Clubs de Sanvignes	Estimation année 2024		
	Subventions	Exceptionnelles	Total
Avant Garde	1 800 €		1 800 €
Club Nautique	1 600 €	400 €	2 000 €
Club sportif	5 400 €	1 500 €	6 900 €
Dynamic Danse Génération	1 200 €	1 000 €	2 200 €
EAPS	400 €	800 €	1 200 €
Ecurie du bassin minier	0 €		0 €
Etoile Sportive	1 500 €	2 000 €	3 500 €
Hand ball club	2 000 €	500 €	2 500 €
Dojo 71 section Sanvignes	600 €		600 €
Sanvignes Vélo Sport	200 €		200 €
Tennis Club	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Total club Sanvignes	16 200 €	9 200 €	25 400 €

Hors Sanvignes	Subventions	Exceptionnelles	Total
ABS	500 €		500 €
Fight club 71	500 €		500 €
Ronde sud Bourgogne		2 000 €	2 000 €
Ski club	100 €		100 €
CVMB	50 €		50 €
Montceau triathlon	200 €		200 €
Thalassa	300 €		300 €
Total divers	1 650 €	2 000 €	3 650 €

Total subventions sport	17 850 €	11 200 €	29 050 €
--------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

En supplément de ces subventions il est proposé de financer le BNSSA à deux personnes à hauteur de 200 € chacun. En contrepartie, ces personnes s'engagent signer un contrat de deux saisons sur la piscine de Sanvignes.

Pour rappel en 2023, 28 000 € ont été attribués aux associations Sanvignardes et 1 700 € aux associations hors Sanvignes.

Le rapporteur informe d'une demande de subvention exceptionnelle arrivée dernièrement qui est celle du Judo pour 400 € et il propose d'attribuer cette somme à l'association.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **D'attribuer aux associations sportives les subventions telles que proposées ci-dessus,**


Clubs de Sanvignes	Estimation année 2024		
	Subventions	Exceptionnelles	Total
Avant Garde	1 800 €		1 800 €
Club Nautique	1 600 €	400 €	2 000 €
Club sportif	5 400 €	1 500 €	6 900 €
Dynamic Danse Génération	1 200 €	1 000 €	2 200 €
EAPS	400 €	800 €	1 200 €
Ecurie du bassin minier	0 €		0 €
Etoile Sportive	1 500 €	2 000 €	3 500 €
Hand ball club	2 000 €	500 €	2 500 €
Dojo 71 section Sanvignes	600 €	400 €	600 €
Sanvignes Vélo Sport	200 €		200 €
Tennis Club	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Total club Sanvignes	16 200 €	9 600 €	25 400 €

Hors Sanvignes	Subventions	Exceptionnelles	Total
ABS	500 €		500 €
Fight club 71	500 €		500 €
Ronde sud Bourgogne		2 000 €	2 000 €
Ski club	100 €		100 €
CVMB	50 €		50 €
Montceau triathlon	200 €		200 €
Thalassa	300 €		300 €
Total divers	1 650 €	2 000 €	3 650 €

Total subventions sport	17 850 €	11 600 €	29 050 €
--------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------


- D'attribuer deux sommes de 200 € à des jeunes qui passent le BNSSA,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

p/ Le Maire
 L'Adjoint

 V PERRIN
 Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,


 Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 2 avril 2024
 Et publié sur le site internet de la commune le 4 avril 2024

